

1 GÉNÉRALITÉS

1.01 EXIGENCES CONNEXES

- .1 Section 01 00 10 - Instructions Générales.
- Section 01 33 00 - Documents/Échantillons à Soumettre.
- Section 01 35 29.06 - Sante et Sécurité.
- Section 01 45 00 - Contrôle de la Qualité.
- Section 01 56 00 - Ouvrages d'Accès et de Protection Temporaires.
- Section 01 61 00 - Exigences Générales Concernant les Produits.
- Section 01 78 00 - Documents/Éléments à remettre à l'Achèvement des travaux.

1.02 RÉFÉRENCES

- .1 Architectural Woodwork Manufacturers Association of Canada (AWMAC).
 - .1 Quality Standards for Architectural Woodwork 2014.
- .2 Association canadienne de normalisation (CSA)/CSA International.
 - .1 CAN/CSA-O132.5-M1992(R1998), Stile and Rail Wood Doors.
 - .2 CSA, Programme de certification des fenêtres et des portes 2000.

1.03 DOCUMENTS/ÉCHANTILLONS A SOUMETTRE POUR APPROBATION/ INFORMATION

- .1 Fiches techniques
- .1 Soumettre les fiches techniques requises ainsi que les spécifications et la documentation du fabricant concernant les produits conformément à la section 01 33 00 - Documents et échantillons à soumettre.
- .2 Soumettre une copie électronique des fiches signalétiques pertinentes du SIMDUT (Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail) conformément à la section 01 33 00 - Documents et échantillons à soumettre. Les fiches techniques doivent préciser le taux d'émission de COV des produits ci-après.
 - .1 Produits de calfeutrage et d'étanchéité, pendant la mise en œuvre et la période de cure.
 - .2 Matériaux et adhésifs utilisés pour la fabrication des portes.
- .2 Dessins d'atelier
 - .1 Soumettre les dessins d'atelier requis conformément à la section 01 33 00 - Documents et échantillons à soumettre.
 - .2 Les dessins doivent indiquer les types de portes ainsi que les ouvertures requises pour les vitrages, les dimensions, les détails de l'âme, les détails de l'imposte, ainsi que les ouvertures requises pour celle-ci.

1.04 ÉCHANTILLONS

- .1 Instructions du fabricant
 - .1 Soumettre les instructions d'installation fournies par le fabricant.

1.05 TRANSPORT, ENTREPOSAGE ET MANUTENTION

- .1 Protéger les portes contre l'humidité. Planifier leur livraison au chantier après l'achèvement des travaux générant une humidité

- excessive.
- .2 Protéger les portes contre les éraflures, les marques causées par la manutention et tout autre dommage. Les emballer.
 - .3 Entreposer les portes de manière qu'elles ne soient pas exposées au rayonnement direct du soleil.

2 PRODUITS

2.01 PORTES MENUISÉES (A MONTANTS ET TRAVERSESES)

- .1 Portes fabriquées selon les indications et conformes aux exigences de l'AWMAC.
- .2 Fabrication
 - .1 Portes de qualité ornementale à remplissage en placage : conformes à l'AWMAC, assemblage à tenons et mortaises, semblable a l'existant.
- .3 Types de portes :(à la française) combinées avec vitrage.

2.02 VITRAGES

- .1 Verre : verre de sécurité, 6mm, CAN/CGSB -12.1, transparent.
- .2 Accessoires : ruban, butyle, parclose en bois semblable à l'existant.

2.03 PANNEAUX D'IMPOSTE ET PANNEAUX LATÉRAUX

- .1 Fabrication : correspondant à celle des portes existantes.
- .2 Joints entre la porte et les panneaux d'imposte : à plat-joint.
- .3 Placages des portes et des panneaux d'imposte : de la même couleur et appareillés en bout, semblable a l'existant.

2.04 FABRICATION

- .1 Chants verticaux des portes recouverts d'un placage s'harmonisant avec l'existant.
- .2 Portes et vestibule modifiées d'après les détails.

3 EXÉCUTION

3.01 INSTRUCTIONS DU FABRICANT

- .1 Conformité : se conformer aux exigences, recommandations et spécifications écrites du fabricant, y compris aux bulletins techniques et aux instructions d'installation précisées dans les catalogues de produits et sur les cartons d'emballage, ainsi qu'aux indications des fiches techniques.

3.02 INSTALLATION

- .1 Sortir les portes de leur emballage et les protéger conformément à la norme CAN/CSA-0132.2, appendice A.
- .2 Installer les portes et leurs pièces de quincaillerie selon les instructions écrites du fabricant et les exigences de la norme CAN/CSA-0132.2, appendice A.
- .3 Ajuster les pièces de quincaillerie de façon que les portes fonctionnent correctement.
- .4 Installer les vitrages pour ressembler à l'existant.
- .5 Installer les parcloses.
- .6 Fixer les panneaux d'imposte et les panneaux latéraux à l'aide de parcloses et de fixations dissimulées sous des pastilles en bois dont le sens du fil et la couleur s'harmonisent avec ceux des panneaux.

3.03 AJUSTEMENT DES PORTES

- .1 Juste avant l'achèvement de la construction du bâtiment, ajuster de nouveau les portes et leurs pièces de quincaillerie afin qu'elles fonctionnent convenablement.

3.04 NETTOYAGE

- .1 Une fois l'installation des portes terminée, procéder au nettoyage du chantier afin d'éliminer la saleté et les débris accumulés, attribuables aux travaux de construction et à l'environnement.
- .2 Enlever toute trace de peinture d'impression et de produit de. Nettoyer les portes et les bâtis.
- .3 Nettoyer les surfaces vitrées avec un produit de nettoyage non abrasif approuvé.
- .4 Une fois les travaux d'installation terminés, évacuer du chantier les matériaux en surplus, les matériaux de rebut, les outils et les barrières de sécurité.

FIN DE SECTION

1 GÉNÉRALITÉS

1.01 RÉFÉRENCES

- .1 ANSI/BHMA A156.1-2000, American National Standard for Butts and Hinges.
- .2 ANSI/BHMA A156.3-2001, Exit Devices.
- .3 ANSI/BHMA A156.4-2000, Door Controls - Closers.
- .4 ANSI/BHMA A156.13-2002, Mortise Locks and Latches Series 1000.
- .5 ANSI/BHMA A156.18-2006, Materials and Finishes.

1.02 DOCUMENTS/ ÉCHANTILLONS A SOUMETTRE POUR APPROBATION/INFORMATION.

- .1 Fiches techniques
 - .1 Soumettre les fiches techniques requises ainsi que les instructions et la documentation du fabricant concernant la quincaillerie pour portes. Les fiches techniques doivent indiquer les caractéristiques des produits, les critères de performance, les dimensions, les limites et la finition.
- .2 Liste des articles de quincaillerie
 - .1 Soumettre une liste des articles de quincaillerie pour portes.
 - .2 La liste doit énumérer les articles de quincaillerie prescrits et indiquer la marque, le modèle, le matériau, la fonction et le fini, de même que tout autre renseignement pertinent.
- .3 Rapports des essais : soumettre les rapports des essais certifiant que les produits et les matériaux/matériels sont conformes aux prescriptions quant aux caractéristiques physiques et aux critères de performance.
- .4 Instructions du fabricant : soumettre les instructions d'installation fournies par le fabricant.

1.03 DOCUMENTS/ÉLÉMENTS A REMETTRE A L'ACHEVEMENT DES TRAVAUX

- .1 Soumettre les documents/éléments requis conformément à la section 01 78 00 - Documents/Éléments à remettre à l'achèvement des travaux.
- .2 Fiches d'exploitation et d'entretien : fournir les instructions relatives à l'utilisation et à l'entretien de la quincaillerie pour portes, lesquelles seront incorporées au manuel d'E&E.

1.04 MATÉRIAUX/MATÉRIELS DE REMPLACEMENT A REMETTRE

- .1 Outils
 - .1 Fournir (2) deux jeux des clés nécessaires à l'entretien des fermettes et des accessoires pour portes d'issue.

1.05 ASSURANCE DE LA QUALITÉ

- .1 Exigences des organismes de réglementation
 - .1 La quincaillerie pour portes de sortie à l'extérieur (portes d'issue) et pour portes montées dans des cloisons coupe-feu doit être certifiée par un

organisme canadien de certification accrédité par le Conseil canadien des normes.

.2 Certificats : soumettre les documents signés par le fabricant, certifiant que les produits et les matériaux/matériels sont conformes aux prescriptions quant aux caractéristiques physiques et aux critères de performance.

1.06 TRANSPORT, ENTREPOSAGE ET MANUTENTION

.1 Transporter, entreposer et manutentionner les matériaux et les matériels conformément aux instructions écrites du fabricant.

.2 Livraison et acceptation : livrer les matériaux et les matériels au chantier dans leur emballage d'origine, lequel doit porter une étiquette indiquant le nom et l'adresse du fabricant.

.3 Emballer les articles de quincaillerie, y compris les fixations, séparément ou par groupe d'articles semblables, et étiqueter chaque emballage selon la nature et la destination de l'article.

.4 Entreposage et manutention

.1 Protéger les surfaces finies au moyen d'un emballage protecteur.

.2 Remplacer les matériaux et les matériels endommagés par des matériaux et des matériels neufs.

2 PRODUITS

2.01 GÉNÉRALITÉS

.1 Tous les articles de même type doivent provenir du même fabricant.

2.02 ARTICLES DE QUINCAILLERIE POUR PORTES

.1 Serrures et verrous à mortaiser : conformes à la norme ANSI/BHMA A156.13, série 1000, classe 1, à fonction et type de clé ordonné par le Représentant du Ministère.

.1 Béquilles: modèle uni.

.2 Entrées de serrures (écussons): de forme carrée.

.3 Gâches ordinaires : de type boîtier, avec languette affleurant le montant.

.4 Cylindres/Barillets : à clé faisant partie du système de clés.

.5 Fini semblable au fini des tourniquets de sécurité. .

.2 Charnières de chant et autres charnières

.1 Charnières de chant et autres charnières : conformes à la norme ANSI/BHMA A156.1, désignées par un code numérique précédé de la lettre A et suivi des indications relatives à la dimension et au fini, et figurant sur la liste des articles de quincaillerie.

.3 Dispositifs d'ouverture de porte d'issue : conformes à la norme ANSI/BHMA A156.3, type barre horizontale, fonction issue, classe 1, modèle moderne, pour montant de porte étroit, fini en acier inoxydable

poli.

- .4 Ferme-porte et accessoires
 - .1 Accessoires pour portes (ferme-porte) : conformes à la norme ANSI/BHMA A156.4, désignés par un code numérique précédé de la lettre C, figurant sur la liste des articles de quincaillerie, dimension convenant à la dimension de la porte, conformes à la norme ANSI/BHMA A156.4, tableau A1, fini en acier inoxydable poli.

2.03 CLÉS

- .1 Les serrures pour portes doivent être commandées par des clés selon les directives.
- .2 Fournir deux (2) clés pour chacune des serrures prévues aux termes du présent contrat.
- .3 Estamper les numéros de code de serrure sur les clés et les barilletts.

3 EXÉCUTION

3.01 INSTALLATION

- .1 Instructions du fabricant : se conformer aux exigences, recommandations et spécifications écrites du fabricant, y compris aux bulletins techniques et aux instructions d'installation précisées dans les catalogues de produits et sur les cartons d'emballage, ainsi qu'aux indications des fiches techniques.
- .2 Fournir, avec chaque article de quincaillerie, les instructions d'installation du fabricant.
- .3 Si l'installation est telle que la butée touchera la poignée, poser la butée de façon qu'elle en heurte le bas.

3.02 RÉGLAGE

- .1 Régler les articles de quincaillerie, les dispositifs de manoeuvre et de commande ainsi que les ferme-porte de façon qu'ils fonctionnent en souplesse, qu'ils soient sécuritaires et qu'ils assurent une parfaite étanchéité à la fermeture.
- .2 Lubrifier les articles de quincaillerie, les dispositifs de manoeuvre et de commande ainsi que toutes les pièces mobiles.
- .3 Ajuster les articles de quincaillerie pour portes de manière qu'ils assurent un contact parfait entre les portes et leur bâti.

3.03 NETTOYAGE

- .1 Nettoyage final:
 - .1 évacuer du chantier les matériaux/matériels en surplus, les déchets, les outils et l'équipement.
 - .2 Nettoyer les articles de quincaillerie avec un chiffon humide et un produit de nettoyage non abrasif, et les polir conformément aux instructions du

fabricant.

3.04 DÉMONSTRATION

.1 Faire une démonstration du fonctionnement des éléments, ainsi que des caractéristiques de réglage et de lubrification.

3.05 PROTECTION

.1 Protéger les matériels et les éléments installés contre tout dommage pendant les travaux de construction.

.2 Réparer les dommages causés aux matériaux et aux matériels adjacents par l'installation de la quincaillerie pour portes.

FIN DE SECTION